Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL44_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du vendredi 10 avril 2026

DELIBERATION N°44/2026
INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA RESTAURATION – ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE

L'an deux Mil vingt-six, le 10 avril, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 03 avril 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 29
Présent(e)s : 23
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 6
Absent(e)s : /
Votants : **29**

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, Mme JOALLAND Dina, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Oliver, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, M. BENDARRAZ Fathi, M. DANGÉ Roger, Mme GARNIER Katia, M. GIRAUD Paul, Mme HÉLIN Alexane, Mme LEMOINE Nathalie, Mme MAUTALENT Marie, M. PLOTEAU Fabrice, M. ROUAULT Eric, Mme SUHARD Jocelyne, M. ALLAIN Jérôme, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, Mme HANANE Ghizlane, Mme POULAIN Florence, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (6) :
Mme LEDUC Nolwenn donne pouvoir à Mme JOALLAND Dina
M. BOLZER Théo donne pouvoir à M. RABEAU Olivier
M. TONNELIER Jean-Yves donne pouvoir à Mme MAUTALENT Marie
Mme STRALKOWSKI Béatrice donne pouvoir à M. PLOTEAU Fabrice
Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence
M. CORDEIRO Dominique donne pouvoir à Mme BOUTEILLER Anne

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : Mme BOUTEILLER Anne

La séance est levée à 20h20

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL44_2026-DE

N°44/2026 (5.3) : Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Restauration – Elections des délégués de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le syndicat Intercommunal pour la Restauration regroupe les communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Saint-Erblon et Pont-Péan pour gérer la Restauration municipale conformément aux statuts approuvés le 20 septembre 2023.

Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le vote à main levée pour chaque candidat ne peut être proposé à l'approbation du conseil par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » à savoir le L.2122-7 en l'espèce.

L'article L.5211-8 indique que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.
Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires.

L'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal de Restauration approuvés le 20 septembre 2023 prévoit que les communes désignent 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

Le Maire liste les candidats :

Délégués du Syndicat Intercommunal pour la Restauration	
3 Titulaires	**3 Suppléants**
LE BORGNE David	HELIN Alexane
RABEAU Olivier	PLOTEAU Fabrice
BOUTEILLER Anne	SUHARD Jocelyne

En vertu de l'article L. 5211-6, L. 5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu des statuts du Syndicat, Monsieur le Maire propose de désigner les délégués ci-dessous par vote à bulletin secret :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL44_2026-DE

- 1er titulaire : LE BORGNE David (1er tour : 22 pour et 7 blancs)
- 2ème titulaire : RABEAU Olivier (1er tour : 22 pour et 7 blancs)
- 3ème titulaire : BOUTEILLER Anne (1er tour : 22 pour et 7 blancs)
- 1er suppléant : HÉLIN Alexane (1er tour : 22 pour et 7 blancs)
- 2ème suppléant : PLOTEAU Fabrice (1er tour : 22 pour et 7 blancs)
- 3ème suppléant : SUHARD Jocelyne (1er tour : 22 pour et 7 blancs)

Ceci exposé,

Vu les statuts du 20 septembre 2023 ;
Vu l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

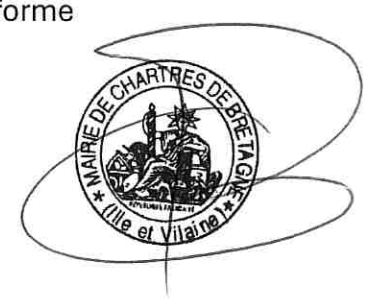
Après délibération et vote, le Conseil municipal :

- **Confirme les désignations suivantes au Syndicat Intercommunal pour la Restauration suite au vote à scrutin secret organisé préalablement.**

- **1er titulaire : LE BORGNE David (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**
- **2ème titulaire : RABEAU Olivier (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**
- **3ème titulaire : BOUTEILLER Anne (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**
- **1er suppléant : HÉLIN Alexane (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**
- **2ème suppléant : PLOTEAU Fabrice (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**
- **3ème suppléant : SUHARD Jocelyne (1er tour : 22 pour et 7 blancs)**

Pour extrait conforme

Le Maire



La Secrétaire

David LE BORGNE

Anne BOUTEILLER

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260410-DEL44_2026-DE